



BOURGANEUF

OFFRE D'EMPLOI : Agent d'accueil touristique

Poste à pourvoir à compter du 11 avril 2020. Contrat saisonnier d'avril à septembre - Poste à temps non complet (entre 11 et 26h hebdomadaires). Rémunération de base + régime indemnitaire.

Employeur : Ville de Bourganeuf (23)

Descriptif de l'emploi :

Lieu de travail : Commune de Bourganeuf et Tour Zizim (lieu des visites)

Sous la responsabilité hiérarchique du chargé de communication, l'agent est chargé des missions suivantes :

- Accueillir, Informer, orienter les personnes sur l'offre touristique (Tour, Bourganeuf et alentours)
- Appliquer les consignes de sécurité (nombre maximum de visiteurs)
- Gestion de la régie de recettes (encaissement des entrées et lien avec la Trésorerie)
- Organiser un espace d'accueil, et gérer le stock de documentation
- Collecter des informations sur l'offre touristique locale et présenter les nouveautés
- En lien avec le chargé de communication mairie : diffusion des documents de promotion
- Assurer une veille informationnelle pour mieux renseigner les touristes
- Nettoyage sommaire de certains espaces de la Tour

Profil demandé :

- Niveau Bac à Bac+2 (spécialité tourisme, langues étrangères) ou expérience équivalente.
- Maîtrise d'un niveau d'anglais courant.
- Maîtrise du pack office (Excel, Word...)
- Techniques de communication
- Autonomie, rigueur et organisation dans l'activité.
- Aptitude au travail en équipe
- Avoir un excellent sens du relationnel, être dynamique, souriant(e), enthousiaste.
- Une connaissance de l'offre touristique du territoire serait un plus.
- Permis B

Contraintes du poste :

- Déplacements à prévoir sur la commune (Véhicule indispensable).

Une formation sera assurée concernant l'historique de la Tour Zizim et les aspects pratiques de la visite.

Contact et informations complémentaires : Elisabeth LECLERC (05 55 64 01 88) et sur le site internet de la Ville : www.bourganeuf.fr . Lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le Maire de Bourganeuf, Place de l'Hôtel de Ville, 23400 Bourganeuf ou par mail à e.leclerc@bourganeuf.fr , avant le 28/3/20.